

GESTION DE PATRIMOINES IMMOBILIERS - VENTE - LOCATION - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

A Pontarlier, le 28 mars 2022

Nos réf. : SCVM - 1503

Objet : Résidence ESPACE JOUX

Madame, Monsieur,

Nous revenons vers vous afin de faire le point concernant le projet d'aménagement pour la RN57.

Nous vous joignons à la présente le retour des copropriétaires face à votre projet :

*« Le projet actuel de travaux de la RN 57 ne convient pas à l'ensemble des copropriétaires de la zone commerciale Espace Joux.*

*En effet plusieurs points posent des problèmes :*

*- Le stationnement :*

*Dans l'étude d'impact, le projet actuel prévoit la suppression de 10 places de stationnement au niveau du tiers central du bâtiment, mais il ne fait pas mention de la diminution de circulation et de manœuvre de 15 places de stationnement au niveau du tiers Sud du bâtiment, qui ne pourront pas être conservées en bataille, et devront être transformées en épis, ou pire, en créneau.*

*En l'état ce sont donc 25 places de stationnement qui sont impactées.*

*Or, d'une part le permis de construire du bâtiment a été attribué dans le respect du PLU, et donc avec un nombre de places de parking imposé au vu des surfaces commerciales ; et d'autre part, l'activité actuelle de la zone sollicite l'ensemble de la surface de stationnement.*

*En effet, de part notre positionnement géographique et de fait, la nature des commerces implantés, notre clientèle vient souvent de loin, et la voiture restera le seul moyen de transport pour venir.*

*L'apport d'une piste cyclable, l'absence de transports en commun, la création de 4 places hors de la zone, tout cela ne saurait compenser ce déficit de stationnement.*

*- La visibilité :*

*La Zone Artisanale l'Ambouchi est situé en contre-bas de la RN 57.*

*Le projet actuel de travaux prévoit la mise en place d'un mur d'un mètre de haut le long de la route, la plantation d'une haie végétale, d'arbres, ainsi que l'expropriation de la zone qui supporte actuellement le totem indiquant l'entrée de la zone et le nom des entreprises.*

*Ce projet en état actuel va masquer totalement les commerces ainsi que leurs enseignes depuis la route.*

*La seule indemnisation financière d'une expropriation partielle de notre surface de stationnement ne saurait être une réponse adaptée à l'impact économique majeur que le projet actuel aurait sur l'ensemble des entreprises qui sont implantées sur la zone, ainsi que sur la valeur foncière des cellules commerciales.*

*Nous ne pouvons que nous opposer à la réalisation de ce projet en l'état actuel, nous demandons instamment la modification du projet pour tenir compte de ces deux problèmes majeurs vis-à-vis de nos entreprises à savoir la visibilité et l'accessibilité, tels qu'ils ont été accordés par le permis de construire »*

Vous en souhaitant bonne réception et espérant que vous tiendrez compte de leurs doléances.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Service Copropriétés  
Vanessa MOREAU,

**PONTIM-IMMO DE FRANCE**  
S.A.S. au capital de 37.000,00 €  
12 rue de Salins - B.P. 55  
25301 PONTARLIER CEDEX  
Tél. 03 81 46 45 41  
R.C.B 333 844 769 - Cartes Prof. G 2027 et T 596  
Garantie Fin. CEGC 16 rue Hoche - 92919 LA DÉFENSE CEDEX

12, rue de Salins - B.P. 55 - 25301 PONTARLIER CEDEX - Tél. 03 81 46 45 41  
Internet : [www.pontim.com](http://www.pontim.com) - E mail : [contact@pontim.com](mailto:contact@pontim.com)